



A powerful
and balanced
voice for business



Engagement de
l'Organisation
internationale des
Employeurs (OIE)
pour célébrer
le 75^{ème} anniversaire
de la Déclaration
universelle des droits
de l'homme (DUDH)

Au nom de 151 organisations d'employeurs, représentant plus de 50 millions d'entreprises dans le monde, l'Organisation internationale des Employeurs (OIE) célèbre le 75^{ème} anniversaire de la DUDH en réaffirmant l'engagement de la communauté mondiale des employeurs à faire progresser le respect et la promotion des droits de l'homme dans le monde.

À une époque où les entreprises de toutes tailles et du monde entier s'efforcent de mettre en œuvre et de s'aligner sur le paysage évolutif des entreprises et des droits de l'homme défini par les Principes directeurs des Nations Unies (PDNU), qui intègrent les principes et l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), le besoin de clarté et d'orientations pragmatiques n'a jamais été aussi pressant.

Le monde de l'entreprise, avec sa grande diversité, s'efforce constamment d'exercer une influence économique et sociale positive. Les entreprises partout dans le monde sont de plus en plus désireuses d'en savoir plus sur ce qu'on attend d'elles en matière de droits humains - et sur la manière dont elles peuvent répondre à ces attentes. Créatrices de 9 emplois sur 10 dans le monde, les entreprises privées sont essentielles pour réduire les niveaux de pauvreté, assurer la croissance économique et soutenir la stabilité sociale. En outre, alors que les efforts pour atteindre les objectifs du programme 2030 s'accélèrent, la communauté internationale doit encourager une conduite responsable des entreprises, tout en les aidant à prospérer.

Les organisations d'employeurs jouent un rôle important en aidant les entreprises à comprendre les principales normes, à renforcer leur approche pratique de la gestion des risques liés aux droits de l'homme et à s'engager avec plus de confiance dans les évolutions juridiques et politiques liées aux droits de l'homme.

Les entreprises multinationales, compte tenu de leur grande échelle et de leur portée transfrontalière, se retrouvent à naviguer dans un labyrinthe complexe de réglementations. Elles doivent non seulement s'adapter aux contextes juridiques changeants des différents pays, mais aussi faire face aux complexités découlant de leurs opérations ou de leurs partenariats dans des régions marquées par des défis sociaux et environnementaux, ainsi que par des faiblesses en matière de gouvernance.

Inversement, **les micro, petites et moyennes entreprises** (MPME) sont confrontées à des obstacles particuliers dans le domaine de la diligence raisonnable en matière de droits de l'homme (DDH). Opérant souvent sous le radar du discours général sur les entreprises et les droits de l'homme, elles doivent faire face avec des ressources et des capacités limitées, même si elles jouent un rôle central dans des chaînes de valeur complexes. Ces piliers du commerce ont besoin d'un soutien et d'un engagement spécialisés pour s'aligner efficacement sur l'évolution des normes en matière de droits de l'homme.

Pour conserver leur rôle de contributeurs significatifs à la société, les entreprises ont besoin de conseils plus pratiques sur la manière d'intégrer efficacement les PDNU dans leurs opérations et leurs systèmes.



...le besoin de clarté
et d'orientations
pragmatiques n'a
jamais été aussi
pressant.”

Sept engagements

Dans cette perspective, l'OIE prend sept engagements fondés sur plus d'une décennie d'action et d'exemplarité dans la promotion des entreprises et des droits de l'homme et dans la mise en œuvre concrète des PDNU. Ces engagements sont les suivants :

- 1 Continuer à développer** le Centre de l'OIE pour les droits de l'homme et la conduite responsable des entreprises en créant une plateforme dédiée pour ses membres et son réseau, afin de les soutenir dans leur démarche de promotion de la conduite responsable des entreprises et de diffusion des meilleures pratiques.
- 2 Renforcer les capacités** grâce à des programmes de formation régionaux exhaustifs sur les entreprises et les droits de l'homme.
- 3 Diffuser**, à l'aide d'outils numériques, des idées et des analyses sur les dernières tendances nationales, régionales et mondiales liées aux entreprises et aux droits de l'homme, à l'établissement de rapports de durabilité et à la conduite responsable des entreprises.
- 4 Sensibiliser** aux principaux instruments, initiatives et politiques internationaux qui ont un impact sur les entreprises, tels que les Principes directeurs des Nations Unies, la Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- 5 Doter** les entreprises d'un guide pratique, expliquant étape par étape la mise en œuvre des PDNU et l'établissement de rapports de durabilité.
- 6 Aider** les organisations d'employeurs à formuler des stratégies politiques et des offres de services dans les domaines des droits de l'homme, de l'établissement de rapports de durabilité et de conduite responsable des entreprises.
- 7 Mettre en relation** les entreprises avec les institutions multilatérales et d'autres parties prenantes concernées afin de défendre et de promouvoir collectivement les droits de l'homme.



A powerful
and balanced
voice for business



En commémorant le 75^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'OIE s'engage à continuer d'être un de ses principaux défenseurs, en soutenant et en promouvant vigoureusement des instruments bien établis, tels que les Principes directeurs des Nations Unies et la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales), parmi d'autres lignes directrices internationales. L'OIE, en tant que représentant mondial des employeurs, s'engage également à doter les employeurs et les entreprises des connaissances et des capacités nécessaires pour intégrer des instruments plus récents tels que la future directive européenne sur le devoir de diligence des entreprises en matière de durabilité (CS3D).

Avec cet engagement, l'OIE réaffirme sa mission globale de fournir aux entreprises de toutes tailles les moyens d'associer la question des entreprises et des droits de l'homme à leurs activités.

Signé au nom de l'Organisation internationale des Employeurs (OIE),

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Roberto Suarez Santos', written over a horizontal line.

Roberto Suarez Santos
Secrétaire général de l'OIE